



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

MINISTERE D'ETAT
MINISTERE DE L'EMPLOI,
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



« Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique »

Conférence des Ministres 2014 du PQIP/DCTP

Abidjan, 21, 22 et 23 juillet 2014

Hôtel NOVOTEL

**POLITIQUES ET DISPOSITIFS D'INSERTION
PROFESSIONNELLE ET DE CREATION D'EMPLOIS
AU SENEGAL**



RAPPORT SENEGAL PQIP/DCTP, ABIDJAN 2014

Présenté par :

**Ansou SANE Conseiller Technique 1 du
Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi, et de la
Promotion des Valeurs civiques**

MAI 2014

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	8
1. Les <i>données</i> de base concernant la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi.....	9
2. Les données de base concernant le monde du travail.....	15
3. Les difficultés d'accès des jeunes au monde du travail.....	17
4. Les mesures en projet ou en cours dans le domaine du DCTP.....	21
5. Les mesures en projet ou en cours pour favoriser la création d'emplois.....	25
6. Les chantiers à haute intensité de main d'œuvre qui ont été prévus pour les jeunes.....	27
7. Une expérience particulièrement significative d'insertion ou d'emploi des jeunes	28
8. Les attentes concernant une possible coopération et mutualisation inter-pays	31

Liste des abréviations, acronymes et sigles

ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
ANPEJ	Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANEJ	Agence Nationale de l'Emploi des Jeunes
ANIDA	Agence nationale de l'Insertion et du Développement agricole
APDA	Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat
ANAMA	Agence nationale d'Appui des Marchands Ambulants
AGETIP	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
APC	Approche par les Compétences
BNDE	Banque nationale de Développement économique
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BRS	Banque Régionale de Solidarité
CNES	Confédération nationale des Employeurs du Sénégal
CNEE	Convention nationale Etat/ Employeurs
CNP	Confédération nationale du Patronat
CPP	Commission partenariale des Programmes
CPC	Commission partenariale de Certification
CNCFPT	Commission nationale de Concertation de la Formation technique et Professionnelle
CONSEF	Conseil national supérieure de l'Education et de la Formation
CPN	Conseiller national pédagogique
CPI	conseiller pédagogique itinérant
EFTP	Etablissement de Formation technique et professionnelle
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FNPJ	Fonds national de Promotion de la Jeunesse
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques

FPT	Formation professionnelle et technique
EPE	Education pour l'Emploi
ONEQP	Observatoire nationale de l'Emploi et des Qualifications professionnelles
ONG	Organismes non gouvernementaux
PDEF	Programme décennal de l'Education et de la Formation
PAQUET	Programme d'Amélioration de la qualité de l'Enseignement technique
PSE	Plan Sénégal Emergent
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UPI	Unité de Production informelle
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

RESUME ANALYTIQUE

1. Taux des jeunes au chômage et en situation de découragement

Au Sénégal, la population est estimée à 12,5 millions d'habitants (ANSD, 2013)

Les jeunes (- de 20 ans) représentent 52,7% de la population (ANSD 2013)

Entre 2005 et 2011, la population jeune a augmenté de 8% et situe à 4,5 millions d'individus. Le taux de chômage se situe globalement à 10, 2% au Sénégal. **Le taux de chômage des jeunes est de 12,7%. (ESPS 2011)**

L'analyse par secteurs d'activité permet d'identifier les secteurs clés pourvoyeurs d'emplois. A cet effet le secteur primaire concentre plus d'emplois au Sénégal, avec 48,5 % de la population active. Les secteurs tertiaire et secondaire absorbent respectivement 26,3 % et 12,1 % des actifs occupés.

L'analyse selon le milieu de résidence révèle une nette disparité entre l'activité des jeunes en milieu urbain et celle des jeunes en milieu rural. Le taux d'activité des jeunes en milieu rural est plus élevé que celui des jeunes en milieu urbain (34% en milieu urbain et 50 % en milieu rural)

Le taux de chômage des diplômés du niveau supérieur est particulièrement élevé, il est passé de 16 % en 2005, à 31 % en 2011. Ce phénomène s'explique, entre autres, par la non pertinence des curricula de l'enseignement supérieur par rapport aux besoins du marché.

2. Taux des jeunes en formation professionnelle ou EFTP

Globalement, les effectifs d'apprenants au niveau de la formation professionnelle sont ainsi répartis : 67% au niveau du tertiaire, 32% pour le secondaire et 1% pour le secteur primaire.

II Les difficultés d'accès des jeunes au monde du travail

Elles sont liées à plusieurs facteurs parmi lesquels, on peut citer : les contre-performances de l'économie, l'inadéquation du système de production des qualifications par rapport aux besoins du marché, le manque d'informations fiables sur le marché du travail, la méconnaissance des institutions de promotion de l'emploi des jeunes, la faible capacité de création d'emplois du secteur privé.

III. les mesures, politiques et projets pour favoriser la création d'emplois

Pour faciliter le financement des porteurs de projets viables, et promouvoir la création d'emplois, le gouvernement a mis en place de nouveaux instruments de financement et de promotion des investissements. A coté de ces instruments, des projets structurants sont en cours de réalisation pour apporter des réponses aux préoccupations d'emplois des jeunes.

A. Les instruments de financement de l'emploi des jeunes

- 1. Le Fonds de Garantie des Investissement Prioritaires (FONGIP)** qui est un instrument d'aide à la relance de l'économie nationale et qui se présente comme un fonds de garantie dédié aux petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI), aux associations de jeunes et de femmes détenteurs de projets crédibles. Le fonds prévoit de créer d'ici 2017 30.000 emplois avec une enveloppe de 50 milliards francs CFA.

2. **Le Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS)** qui est outil innovant de promotion des investissements. Le fonds est doté d'actifs de l'Etat, c'est-à-dire des biens qui peuvent être des participations dans des entreprises comme la SONATEL et d'autres actions que l'Etat détient dans d'autres sociétés. Les ressources seront allouées aux projets les plus rentables sur lesquels on peut tirer de la valeur ajoutée en termes de création d'emplois pour les jeunes.
3. **La Banque nationale de Développement économique (BNDE)** qui a pour mission de satisfaire à la problématique de financement des PME en apportant des solutions adaptées et durables à la question de leur financement, notamment leur création, leur restructuration, leur expansion qui constituent un levier essentiel de croissance économique, de lutte contre le chômage et de résorption de la pauvreté au Sénégal».

B : une institution de promotion de l'emploi des jeunes

Il s'agit de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) créée, le 09 janvier 2014, à la suite la dissolution de quatre agences qui s'occupaient de la promotion de l'emploi des jeunes (FNPJ, ANEJ, ANAMA, AJEB). L'ANPEJ est chargée de :

- mettre en place un système intégré d'informations et de suivi des groupes cibles sur le marché de l'emploi ;
- faciliter les conditions d'accès à un emploi, aux jeunes et groupes cibles ;
- renforcer l'employabilité des jeunes et groupes cibles ;
- mettre en place un système d'informations efficace sur le marché du travail ;
- faciliter l'accès des jeunes et groupes cibles aux financements des projets ;
- appuyer et accompagner les jeunes dans l'élaboration et l'exécution des projets ;
- mener toutes actions pouvant promouvoir l'emploi des jeunes.

IV. Les projets et politiques.

A. Le Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF).

En partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD), le gouvernement, à travers le ministère en charge de l'Emploi, a mis en place, **le Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF)**. Ce projet, d'un montant de 18,8 milliards de francs CFA, permettra de créer au moins 15 000 emplois durables et décents en milieu rural et périurbain, dont 60% de jeunes garçons et filles et 40% de femmes. A terme, 156 fermes agricoles seront créées pour l'insertion des jeunes et 17000 jeunes promoteurs bénéficieront d'un renforcement de capacités managériales.

- B.** Le ministère en charge de la formation a engagé plusieurs chantiers dont l'objectif est d'améliorer l'employabilité des jeunes pour faciliter leur intégration sur le marché du travail. Parmi les mesures adoptées, on peut citer :
 - la professionnalisation des filières ;
 - l'introduction de l'approche par les compétences ;
 - le projet de création de lycées professionnels avec des formations par

alternance.

De son côté, le ministère en charge de l'Emploi a procédé à la revue de la Convention nationale Etat/Employeurs qui est un instrument d'amélioration de l'employabilité des jeunes. Un atelier de validation des conclusions de la revue a réunit tous les acteurs (Etat, secteur privé) engagés dans cette convention.

Les conclusions finales seront présentées au Chef de l'Etat pour la signature de la troisième génération de la convention. Ce nouveau dispositif permettra de créer 39.000 emplois.

INTRODUCTION

La lutte contre le chômage et le sous emploi des jeunes demeure une des préoccupations majeures du gouvernement du Sénégal. Ainsi, après avoir été pendant longtemps une dimension implicite des politiques de développement, la promotion de l'emploi a fait l'objet, durant les années 1990, d'un document de politique nationale de l'Emploi, assorti d'un Plan d'Action pour l'Emploi des jeunes.

La mise en œuvre de cette stratégie s'est traduite, depuis plus de deux décennies, par la réalisation de politiques et programmes pour favoriser la création d'emplois et lutter contre le chômage, le sous emploi et la pauvreté auxquels sont particulièrement confrontés les jeunes. En dépit de ces efforts, il convient de noter que la situation de l'emploi au Sénégal reste toujours préoccupante. Ainsi, les jeunes qui représentent 52% de la population restent la couche la plus exposée et la plus vulnérable face à ce fléau, avec un taux de chômage évalué, en 2012, à 12,7%.

L'orientation prise par les Autorités est d'inscrire l'emploi, et en particulier celui des jeunes au cœur des actions et des priorités du gouvernement. Ainsi le Plan Sénégal Emergent(PSE), à travers son premier pilier et son plan d'action prioritaire, met l'accent sur la croissance et sur la transformation de l'économie pour une création massive d'emplois pour les jeunes.

La présente étude se propose de dresser un état des lieux de la situation de l'emploi et de la formation des jeunes, et de mettre en évidence les mesures hardies (politiques, projets et programmes) prises par le gouvernement pour promouvoir l'insertion et la création d'emplois.

I - LES DONNEES DE BASE CONCERNANT LA SITUATION DES JEUNES VIS-A-VIS DE L'EMPLOI

1.1 Taux des jeunes au chômage et en situation de découragement

Au Sénégal, la population est estimée à 12,5 millions d'habitants (ANSD, 2013)

Les jeunes (- de 20 ans) représentent 52,7% de la population (ANSD 2013)

Entre 2005 et 2011, la population jeune a augmenté de 8% et situe à 4,5 millions d'individus. Le taux de chômage se situe globalement à 10, 2% au Sénégal. **Le taux de chômage des jeunes est de 12,7%(ESPS 2011)**

Ce taux varie considérablement selon les milieux de résidence et d'une région à une autre. Dans les milieux urbains où les taux d'occupation sont les plus faibles, les taux de chômage sont relativement élevés.

Quelle que soit la tranche d'âge, le taux de chômage des jeunes femmes est largement supérieur à celui des jeunes hommes. En effet, le taux de chômage des femmes au niveau national est de l'ordre de 12,7% contre 8,2 % pour les hommes (ESPS 2011).

1.2 Le taux de chômage des diplômés du niveau supérieur est particulièrement élevé, il est passé de 16 % en 2005, à 31 % en 2011. Cette situation s'explique, entre autres, par la non pertinence des curricula de l'enseignement supérieur par rapport aux besoins du marchés.

Le taux d'emploi des jeunes est de l'ordre de 38%, quant au taux d'activité, il est de 42% en 2011, contre 44% en 2005, soit une baisse de 2 points. Mais cette baisse ne concerne que le milieu urbain car le milieu rural connaît une progression de 3,3%.

1.3 Taux des jeunes ni en éducation, ni en formation et en emploi (catégorie des NEET) ; Près de 46% des jeunes n'ont reçu aucune instruction tandis que 24% de l'effectif des jeunes ont un niveau d'instruction qui ne dépasse guère le primaire.

1.4 Taux des jeunes en formation professionnelle ou EFTP

Effectifs des apprenants Formation Professionnelle et technique

Régions	Public			Privé			Total général
	Nb Filles	Nb Garçons	Total public	Nb Filles	Nb Garçons	Total privé	
Dakar	2799	5740	8539	11203	10385	21588	30127
Diourbel	1030	668	1698	319	126	445	2143
Fatick	684	29	713	0	0	0	713
Kaffrine	128	19	147	5	3	8	155
Kaolack	850	590	1440	574	80	654	2094
Kédougou	221	517	738	0	0	0	738
Kolda	272	281	553	67	44	111	664
Louga	459	78	537	117	36	153	690
Matam	122	110	232	0	0	0	232
Sédhiou	202	7	209	0	0	0	209
St Louis	849	986	1835	320	124	444	2279
Tamba	305	122	427	34	146	180	607
Thies	896	1500	2396	1574	1031	2605	5001
Ziguinchor	950	785	1735	531	198	729	2464
Total	9767	11432	21199	14744	12173	26917	48116

Source : Annuaire statistique 2013 du MFPAA

Répartition des effectifs de la Formation Professionnelle par secteur d'activité économique

Secteur d'activité économique	Public		Privé		Total
	Nb Garçons	Nb Filles	Nb Garçons	Nb Filles	
Primaire	155	87	0	0	242
Secondaire	7036	722	3978	907	12643
Tertiaire	1064	6459	7065	12080	26668
Total	8255	7268	11043	12987	39553

Source : Annuaire statistique 2013 du MFPAA

Globalement, les effectifs d'apprenants au niveau de la formation professionnelle sont ainsi répartis : 67% au niveau du tertiaire, 32% pour le secondaire et 1% pour le secteur primaire.

Au niveau du public, 2% des apprenants sont inscrits dans des filières du secteur primaire, 50% au secondaire et 48% au tertiaire.

Au niveau du privé, 20% des apprenants sont inscrits dans des filières du secteur secondaire et 6% pour le tertiaire.

1.5 Taux d'insertion des jeunes en fin de formation professionnelle ou EFTP ;

Des dispositifs expérimentaux ont été mis en place avec l'appui de partenaires:

1. Pour la période 2008 – 2012, les résultats ci dessous ont été obtenus dans les régions de St Louis, de Louga et de Matam pour les sortants des niveaux CAP, BEP. Ce programme a été financé par la Coopération luxembourgeoise et exécuté avec l'appui de partenaires du Système des Nations unies (ONUDI, BIT, PNUD)

Encadrement des sortants des établissements pour la recherche d'emplois salariés¹

Indicateurs	Nbre
▪ Nbre de sortants des établissements encadrés pour la recherche d'emplois salariés	302
▪ Nbre de jeunes en stage de pré embauche	109
▪ Nbre de jeunes recrutés et en essai	33
▪ Nbre de jeunes insérés par les établissements	ND
▪ Nbre de sortants des établissements encadrés et ayant poursuivant des études supérieures (connus sur un effectif de 61 identifiés)	49
▪ Nbre d'établissement utilisant la base de données des services de main d'œuvre (SMO)	ND

Formation des sortants des établissements dans le développement de la culture d'entreprise

Activités	Nbre
▪ Formation des sortants des établissements dans le développement de l'esprit d'entreprise (module CLE)	2500

¹ Les informations collectées concernent la période 2010 - 2012

Formation et suivi des sortants des établissements pour la création et gestion d'entreprises durables

Activités	Nbre
Formation et suivi des sortants des établissements pour la création et gestion d'entreprises durables	3614
▪ Nbre d'élèves orientés vers l'emploi (Trie Insertion)	1985
▪ Nbre d'élèves formés aux techniques de création d'entreprises de type MPE (Cree Insertion)	946
▪ Nbre d'élèves orientés formés aux techniques de création d'entreprises de type AGR (Germe niveau 1)	683
▪ Nbre d'élèves ayant suivi une formation Cree et ayant bénéficié d'une mise en situation dans une entreprise (immersion entrepreneuriale)	750
▪ Nombre de jeunes ayant bénéficié de formation technique aux métiers dans les filières (Energie solaire, Clim auto, Couture Broderie, Transformation Lait, menuiserie Bois, Mécatronique, dessin BTP, Coupe Couture)	81
▪ Nbre de plans d'affaires finalisés et soumis au dispositif financier pour financement	360
▪ Nbre de plans d'affaires/Entreprises transmis à la BRS et ses SFD	316
▪ Nbre de plans d'affaires/Entreprises financés par la BRS	177
▪ Nbre de plans d'affaires/Entreprises en cours de financement	58
▪ Nbre d'entreprises effectivement installés ayant bénéficié d'appui pour une amélioration des performances (formations techniques complémentaires et gestion managériale)	138
▪ Nbre d'emplois créés (250 femmes et 142 hommes)	392
▪ Nbre d'entreprises (restauration et agro-alimenaire) ayant suivi une formation Cree et accompagnés pour démarche qualité (42 jeunes concernés)	13
▪ Nbre de plans d'affaires retournés : sortants des établissements ayant abandonné le processus	81

Dans le cadre de l'exécution du projet Education pour l'Emploi (EPE) appuyé par le gouvernement canadien, à travers l'ACDI et l'ACCC, les résultats suivants ont été obtenus entre 2009 et 2014 :

17 programmes développés	Effectifs	Certifiés	Insérés			
			Emploi	Auto-emploi	Stages	Etudes
Total	876	254	174	31	54	21

1.6 Taux ou nombre de jeunes en apprentissage traditionnel ou rénové ;

La répartition de l'apprentissage traditionnel et son intégration dans le dispositif global de formation professionnelle doit permettre d'améliorer la qualité des produits et services et d'accroître la compétitivité de nos entreprises. L'objectif est de contribuer à une rénovation de l'apprentissage traditionnel qui permet aux apprenants de bénéficier de formation par alternance jusqu'à atteindre des niveaux de qualifications supérieures dans un délai raisonnable ;

A cet effet, des actions pilotes financées par l'Etat et les Partenaires techniques et financiers ont été menées en partenariat avec les Chambres des Métiers et les Organisations Professionnelles d'Artisans de différents secteurs générateurs de croissance économique. Ainsi la stratégie associe 80% du temps de formation pratique dans les Unités de production Informelle (UPI) , consacrées à l'exercice d'activités professionnelles en relation directe avec la qualification objet du contrat et 20% en formation générale et technologique dispensée dans un centre de ressources (structure de formation professionnelle publique ou privée) ou par des personnes ressources.

Les activités menées ont permis d'enregistrer des résultats significatifs à partir de la modalité de formation par apprentissage et de certification par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Répartition des effectifs des apprenants par région, par métier et par sexe

REGIONS	METIER	EFFECTIF		TOTAL EFFECTIF
		Filles	Garçons	
DAKAR	Mécanique Moteur	2	50	52
	Electricité Automobile	0	7	7
	Carrosserie-Peinture	0	32	32
	Coupe-Couture- Confection	18	8	26
	Couture-Broderie	2	5	7
	Couture-Traditionnelle	56	35	91
	Plomberie	0	14	14
	Carreleur	0	18	18
	Maçonnerie	0	31	31
TOTAL EFFECTIF DAKAR		78	200	278
LOUGA	Mécanique Moteur	0	10	10
	Menuiserie Métallique	0	60	60
	Couture	22	58	80
	Menuiserie Bois	0	45	45
	Maçonnerie	0	10	10
TOTAL EFFECTIF LOUGA		22	183	205
SAINT-LOUIS	Mécanique Moteur	0	45	45
	Couture	29	36	65
	Maçonnerie	0	45	45
	Menuiserie Métallique	0	35	35
	Menuiserie Bois	0	55	55
	Plomberie	0	35	35
	Electricité Automobile	0	10	10
	Carreleur	0	5	5
TOTAL EFFECTIF SAINT-LOUIS		29	266	295

REGIONS	METIER	EFFECTIF		TOTAL EFFECTIF
		Filles	Garçons	
MATAM	Mécanique Moteur	0	5	5
	Couture	2	33	35
	Maçonnerie	0	10	10
	Menuiserie Métallique	0	45	45
	Menuiserie Bois	0	25	25
TOTAL EFFECTIF MATAM		2	118	120
KAOLACK	Mécanique Moteur	0	28	28
	Electricité Automobile	0	3	3
	Carrosserie-Peinture	0	5	5
	Couture-Traditionnelle	28	12	40
TOTAL EFFECTIF KAOLACK		28	48	76
KAFFRINE	Menuiserie Métallique	0	70	70
	Menuiserie Bois	0	74	74
	Couture	15	493	508
	Transformation	20	0	20
	Pépiniériste	0	49	49
	Coiffure	262	0	262
	Teinture	89	0	89
	Maçonnerie	0	5	5
	Embouche	55	0	55
TOTAL EFFECTIF KAFFRINE		441	691	1132
DIOURBEL	Menuiserie Bois	0	8	8
	Couture	10	167	177
	Coiffure	101	0	101
	Mécanique Automobile	0	4	4
	Maçonnerie	0	2	2
	Teinture	123	0	123
TOTAL EFFECTIF DIOURBEL		234	181	415
KOLDA	Couture-Traditionnelle	7	12	19
TOTAL EFFECTIF		7	12	19
ZIGUINCHOR	Mécanique Automobile	0	23	23
	Electricité Automobile	0	9	9
	Carrosserie-Peinture	0	7	7
	Carreleur	0	13	13
	Plomberie	0	13	13
	Maçonnerie	0	34	34
TOTAL EFFECTIF ZIGUINCHOR		0	99	99
TOTAL GENERAL		841	1798	2639

Source : Annuaire statistique 2013 du MFPAA

1.7 Taux d'insertion des jeunes dans l'économie formelle et l'économie informelle :

Du point de vue de la dualité formelle-informelle, il faut noter que le secteur informel regroupe près de 90% des emplois des jeunes dont 80% en milieu urbain et 98% en milieu rural.

Il convient de préciser que les apprentis enrôlés dans le dispositif d'apprentissage rénové sont issus d'ateliers de production artisanaux. Le processus de

certification par la VAE devrait leur permettre d'accéder à un emploi dans le secteur formel.

II - LES DONNEES DE BASE CONCERNANT LE MONDE DU TRAVAIL

2.1 Répartition des emplois par secteur d'activité (primaire, secondaire et tertiaire) le secteur primaire reste le principal pourvoyeur d'emplois

L'analyse par secteur d'activité permet d'identifier les secteurs clés pourvoyeurs d'emplois. A cet effet le secteur primaire concentre plus d'emplois au Sénégal, avec 48,5 % de la population active. Les secteurs tertiaire et secondaire absorbent respectivement 26,3 % et 12,1 % des actifs occupés. La bonne partie des actifs du secteur primaire se trouve dans l'agriculture, l'élevage et la forêt qui mobilisent, au total, 45,7 % des actifs occupés. Les branches du tertiaire, second secteur pourvoyeur d'emplois, sont d'une importance variable au regard de leur capacité d'absorption de la main-d'œuvre. En effet, les branches telles que le « commerce/vente », « l'administration privée » et « l'administration publique » sont les trois premières branches, par le nombre d'emplois qu'elles concentrent. On y retrouve respectivement 5,2 %, 4,9 % et 4,1 % du total des emplois. Ces trois branches concentrent, au total, près de 54 % des emplois du tertiaire. Dans le secondaire, qui est le troisième secteur pourvoyeur d'emplois, la branche manufacturière capte la plus grande part des emplois ; environ 79 % du total des emplois de ce secteur.

Évolution des secteurs d'activités professionnelles en termes de créateurs et/ou perte d'emploi

Secteurs professionnels	Evolution positive ++	Evolution positive +	Evolution =	Evolution négative -	Evolution négative --
Industries TEXTILES et cuir				X	
Industries du bois				X	
Industries alimentaires	X				
Production de matériaux de construction	X				
Industries mécaniques			X		
Industries extractives				X	
Production d'énergie		X			
Industrie du papier et du carton	X				
Industries chimiques				X	
Tourisme		X			
TIC	X				
Agriculture		X			
Produits de la mer				X	

Source : Exploitation Données ANSD-2012

Certes, certains de ces secteurs ne concernent que très peu l'artisanat très pourvoyeuse d'emploi, mais celui-ci est plus ou moins impacté indirectement par la fabrication d'outils, l'aménagement des infrastructures, la réparation mécanique, etc. pour les entreprises industrielles. Par contre, l'artisanat est fortement concerné par le BTP, la couture et le cuir et, à un degré moindre, l'industrie alimentaire (pour le secteur agro) et la production de bois.

Des filières comme la soudure industrielle, le carrelage, la plomberie, la charpenterie, l'électrotechnique, et les métiers de la mine entre autres, sont insuffisamment pourvues en ressources humaines. La fonction publique elle-même manque de qualifications dans certains secteurs (géomètres, topo logues, infirmiers d'Etat, etc.)

Durant la période 2000-2009, l'emploi dans le secteur informel a représenté 94% de la population active avec une productivité du travail de l'ordre de 7 à 10% de celle du secteur formel.

En définitive, le secteur de l'emploi au Sénégal est victime d'un manque criard d'informations statistiques. Beaucoup d'initiatives sont prises par le gouvernement en collaboration avec ses partenaires mais tardent à être mises en œuvre notamment la Nouvelle Politique de l'Emploi ainsi que le SIME qui constitue un outil important de prise en charge de la problématique. Avec la mise en place effective du Haut conseil pour l'emploi et la formation professionnelle par le gouvernement, un grand cap est franchi pour une meilleure coordination du secteur.

2.2 Répartition des emplois par secteur urbain et rural ;

L'analyse selon le milieu de résidence révèle une nette disparité entre l'activité des jeunes en milieu urbain et celle des jeunes en milieu rural. Le taux d'activité des jeunes en milieu rural est plus élevé que celui des jeunes en milieu urbain (34% en milieu urbain et 50 % en milieu rural).

En outre, La durée moyenne en situation de chômage en milieu urbain est deux fois supérieure à celle observée en milieu rural. Globalement, la proportion des jeunes chômeurs de longue durée est supérieure en milieu urbain (60 % en milieu urbain contre 35 % en milieu rural).

La main d'œuvre du secteur secondaire est caractérisée par la prédominance des jeunes hommes (**55%**). Le secteur tertiaire utilise plus la main d'œuvre féminine contrairement au secteur primaire et secondaire. L'essentiel de cette main d'œuvre du secteur tertiaire est concentré en zone urbaine : 65 % de la main d'œuvre se trouve en milieu urbain contre 35 % en milieu rural.

En conséquence, le milieu rural offre plus de 60 % des emplois jeunes. Cette concentration de la main d'œuvre jeune active occupée en milieu rural est plus prononcée chez les femmes avec 65 % en milieu rural contre 35 % en milieu urbain.

2.3 Répartition des emplois par catégorie (emplois salariés, indépendants, auto emploi, travailleurs domestiques...)

La répartition des jeunes employés du secteur formel donne les résultats suivants :

- Administration publique : 32% ;
- Grande Entreprise privée non financière : 32% ;
- Micro entreprise non financière : 27% ;
- Entreprise publique : 7% ;
- Entreprise associative (syndicat, ONG) : 1% ;
- Banques Assurances insti financières décentralisées : 1%
- Organisations internationales, Ambassades et consulats : 0,3%.

III - LES DIFFICULTES D'ACCES DES JEUNES AU MONDE DU TRAVAIL

En analysant la perception des jeunes par rapport au phénomène du chômage, il ressort que le problème de l'emploi est réel. C'est une situation inquiétante car le chômage favorise le développement de la délinquance et des agressions surtout dans les zones urbaines.

Le chômage élevé des jeunes s'explique par plusieurs causes dont les plus importantes sont :

3.1 Les contreperformances de l'économie

L'économie sénégalaise, en raison des chocs exogènes et de certains facteurs internes, ne produit pas une croissance durable et inclusive à même de créer des richesses et de créer des emplois. Cette croissance qui était de 2,4% vers les années 2010 est aujourd'hui estimée à 4%. Une telle situation n'est pas de nature à favoriser la création massive d'emplois.

C'est pourquoi l'un des objectifs visé à travers le Plan Sénégal Emergent est, d'ici l'horizon 2023, d'atteindre un taux de croissance de 7%, en se fondant sur des investissements structurants, dans des secteurs porteurs tels que l'Agriculture, le tourisme, les NTIC, l'énergie, l'artisanat pour créer les conditions d'une croissance durable et inclusive, facteur de création d'emplois

3.2 L'inadéquation du système de production des qualifications

Le système de production des qualifications ne répond pas aux exigences du marché de l'emploi. Les jeunes ayant subi une formation professionnelle et ceux qui sont diplômés de l'enseignement supérieur ont du mal à intégrer le monde professionnel. Il en est de même des jeunes ayant subi un apprentissage dans le secteur informel mais qui sont sans instruction.

Il convient à cette fin de développer l'entrepreneuriat à travers la culture d'entreprise à l'école. Le curricula en vigueur souffre d'une absence d'immersion des apprenants dans le monde de l'entreprise et d'un déficit d'alternance école-entreprise dès le collège. De même, peu d'écoles s'appuient sur des modules et outils (Tic, etc.) qui développent dès le bas âge le sens de l'initiative chez l'enfant.

Il faut donc créer le lien entre le système de production de qualification (enseignement secondaire, professionnelle et technique, enseignement supérieur) et l'entreprise en établissant des conventions entre les ministères de l'éducation, de l'enseignement professionnel et technique et de l'enseignement supérieur afin de développer de manière systématique la culture d'entreprise, l'esprit d'entreprise des apprenants dès le bas âge et la mise en place d'un système d'orientation professionnelle de manière à faire éclore les talents et vocations en faisant rentrer l'entreprise à l'école.

Aujourd'hui le ministère en charge de la formation professionnelle a engagé plusieurs chantiers dans l'objectif d'améliorer l'employabilité des jeunes. On peut citer entre autres:

- la professionnalisation des filières ;
- l'introduction de l'approche par les compétences
- le projet de création de lycées professionnels avec des formations par alternance.

De même, le ministère en charge de l'Enseignement supérieur a organisé la Concertation nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur en vue d'inscrire les universités dans une démarche de qualité.

3.3 Le manque d'informations fiables sur le marché du travail

La prise en charge efficiente du problème du chômage des jeunes est aussi handicapée par le manque d'informations fiables sur le marché du travail et de la formation. Il est admis qu'il existe au Sénégal plusieurs producteurs de statistiques, ce qui rend difficile l'analyse fiable et lisible du marché du travail au Sénégal.

La production de données reste largement tributaire des enquêtes auprès des ménages durant lesquelles le seul module « Emploi » inséré dans le questionnaire, ne permet guère de dresser le contour du secteur.

Quant aux sectoriels responsables de la mise à disposition des données administratives, la difficulté réside à la remontée des informations du niveau local vers le central et cela constitue une entrave à la production périodique des rapports.

La dispersion observée en matière de production et de gestion des statistiques constitue une des contraintes majeures au bon fonctionnement du marché de l'emploi avec comme conséquence une absence totale de visibilité et de transparence. Cette faiblesse du système d'information pose le problème de l'orientation professionnelle qui souffre de l'inexistence d'une base de données cohérente, intégrant les différents secteurs, fiable et accessibles à tous.

Les nouvelles autorités, ont mis en œuvre des solutions pour résoudre ce problème et permettre à notre pays de disposer de statistiques fiables sur le marché de l'emploi et de la formation professionnelle. Parmi ces solutions, on peut citer :

- **Le projet de décret portant création de l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles (ONEQP) :**

L'Observatoire aura, entre autres, pour missions

- d'assurer une fluidité de l'information sur l'offre et la demande de l'emploi et de la formation professionnelle tant au niveau national, qu'international ;
- de contribuer à la mise en place d'une banque d'informations sur l'emploi et les qualifications professionnelles régulièrement mises à jour, et disponibles pour les offreurs et les demandeurs d'emploi au niveau interne comme au niveau international ;
- de servir d'espace de veille économique et sociale pour les questions liées au travail, à l'emploi, à la formation professionnelle, et à la sécurité sociale.
- de contribuer au suivi, au contrôle et à l'évaluation des politiques, des programmes et projets relatifs à l'emploi et à la formation professionnelle;

Le projet de décret fait l'objet actuellement d'un examen, pour avis, par la Commission d'évaluation des Agences avant sa signature par Monsieur le Président de la République.

3.4 Les institutions de promotion de l'emploi des jeunes sont méconnues par les jeunes

Au test de connaissance des institutions de promotion de l'emploi des jeunes, il ressort que la plupart des jeunes ne connaissent aucune de ces institutions.

Pourtant au plan institutionnel, le Gouvernement du Sénégal a mis en place, pendant ces dix dernières années, un dispositif articulé autour d'une multitude d'institutions dont la mission principale est la promotion de l'emploi et l'insertion des jeunes.

Ainsi, en plus de la Direction de l'Emploi, plusieurs agences concourent à favoriser l'accès à l'information sur le marché du travail, l'entrepreneuriat et l'auto-emploi, l'accès au financement et l'employabilité des jeunes.

Parmi celles-ci, on peut citer l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre le sous-emploi (AGETIP), l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ), l'Agence pour l'Emploi des Jeunes des Banlieues (AJEB), l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA) et l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA), l'Agence nationale d'Appui aux Marchands ambulants (ANAMA), le Fonds national de Promotion des Jeunes (FNPJ).

En outre, l'évaluation des institutions de promotion de l'emploi fait ressortir les dysfonctionnements organisationnels suivants : un dédoublement des institutions de promotion de l'emploi ; une centralisation des institutions de promotion de l'emploi ; un manque d'harmonisation des interventions de ces institutions. Par ailleurs, l'absence de gestion financière rigoureuse semble expliquer dans une large mesure la faiblesse de la viabilité financière et la durabilité des programmes actifs de création d'emplois portés par ces institutions.

En conséquence, la rationalisation des institutions publiques en charge de l'emploi des jeunes est devenue une nécessité afin de mieux combattre le chômage et le sous-emploi des jeunes. Le manque de coordination des interventions des institutions de promotion de l'emploi et le dédoublement de ces dernières sont citées parmi les principales causes du manque d'efficacité des politiques et programmes actifs de promotion de l'emploi.

Remarque : Par décret **n°2014-26 du 09 janvier 2014**, le gouvernement a procédé à la dissolution de quatre agences qui s'occupaient de la promotion de l'emploi des jeunes et en leur place, une seule agence a été mise en place. Cette agence est dénommée : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ). Le Gouvernement s'est aussi engagé à poursuivre cet effort de rationalisation de ces structures dans le but de parvenir à plus d'efficacité dans la gouvernance des questions d'emploi.

3.5 Un dispositif de formation professionnelle et technique peu efficace sur les questions d'employabilité et d'insertion des sortants

Faute de qualification, ou ayant reçu des formations inadaptées et sans expérience de travail, les jeunes éprouvent de grandes difficultés pour décrocher un emploi. On estime entre 3% et 5 % le nombre de jeunes demandeurs d'emplois ayant des qualifications qui ne répondent pas aux exigences du marché.

Les formations offertes par la plupart des écoles privées (145 sur les 226 que compte le Sénégal) sont remises en cause par les entreprises qui les jugent insuffisantes pour les niveaux de qualification recherchés.

Le déficit de communication et de synergie entre les structures de financement de la formation et les entreprises (PME /PMI), empêchant d'identifier de manière précoce les besoins en formation des jeunes, constitue un frein au développement de l'employabilité des jeunes.

Toutes ces contraintes découragent les jeunes demandeurs d'emploi et favorisent nécessairement leur enrôlement dans le secteur informel qui se développe très rapidement au Sénégal.

Cependant, il pose un véritable dilemme aux gouvernants compte tenu de sa participation à l'économie et de son développement accru, d'une part et, il n'observe pas les règles et normes internationales du travail, d'autre part. Ainsi des stratégies sont initiées par l'Etat via l'Agence de Développement et d'encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME) visant à favoriser les entreprises à migrer du secteur informel vers le secteur formel.

Dans le cadre des initiatives prises pour accompagner la stratégie de croissance accélérée, l'Etat a adopté depuis 2002 une nouvelle politique de formation professionnelle et technique basée sur la mise en œuvre de partenariats publics privés, l'intégration de l'apprentissage traditionnel dans le dispositif de FPT et la mise en place de nouvelles modalités pédagogiques (l'approche par les compétences dans l'élaboration des curricula et la formation par alternance).

Ces orientations favorisent le rapprochement de l'offre et de la demande de formation et inscrivent l'insertion comme étant la troisième mission de tout établissement de formation après la formation initiale et la formation continue.

Des initiatives d'appui à l'insertion des sortants sont expérimentées dans le pays et font l'objet des chapitres III, IV et V suivants qui les présentent.

3.6 Une faiblesse du secteur privé moderne (moins de 10% du total des emplois) ; plus de 90% des emplois sont dans le secteur informel ou rural

Le défi à relever pour la création d'emplois dans le secteur formel est d'autant plus élevé que, durant la période 2000-2009, près de 99% des emplois créés l'ont été dans le secteur informel.

Il s'agira de renforcer les mécanismes d'implication des entreprises privées pour la création d'emplois. Pour l'heure, les efforts de mobilisation des investisseurs et des entreprises, nonobstant les mesures prises dans le cadre des conseils présidentiels sur l'emploi et sur l'investissement, s'inscrivent pour l'essentiel dans le cadre du partenariat public privé.

La Convention Etat Employeurs pour l'Emploi des Jeunes signée avec le Conseil national du patronat (CNP) et la Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES) et, à travers laquelle l'Etat subventionne des salaires de jeunes placés dans les entreprises pour faciliter leur accès au premier emploi, a permis le placement de plus de 14 000 jeunes en entreprises depuis 1987, année de son démarrage. Il convient d'élargir la Convention à l'économie sociale pour toucher les ONG et les grandes associations de développement comme les coopératives et les collectivités locales.

IV LES MESURES EN PROJET OU EN COURS DANS LE DOMAINE DU DCTP

4.1 Les réformes en projet ou en cours de réalisation pour actualiser les dispositifs et parcours de formation existants en fonction des compétences requises par le monde économique et professionnel

L'Etat du Sénégal a opté pour un pilotage partenarial de la formation professionnelle et technique impliquant et responsabilisant davantage les Collectivités Locales et le secteur privé. Pour mieux articuler la formation professionnelle aux projets de développement économique et social, la Lettre de Politique Sectorielle de juin 2012 retient les huit (8) mesures prioritaires suivantes :

- i. réaliser la carte de la formation professionnelle en fonction des demandes de l'économie et des potentialités des différents pôles de développement économique du pays ; un lycée professionnel spécialisé sera ainsi créé dans chacun des six pôles de développement avec une correction des disparités entre zones rurales et zones urbaines;
- ii. développer un partenariat puissant avec les entreprises publiques et privées et les organisations professionnelles ; dans ce cadre, une liste d'entreprises partenaires de la formation sera établie et les dispositions juridiques, financières et pédagogiques nécessaires élaborées ;
- iii. accueillir, à l'horizon 2025, au moins 30% des sortants du cycle fondamental vers la formation professionnelle ;

- iv. intégrer progressivement, avec la collaboration des chambres de métiers et les organisations professionnelles, le système d'apprentissage traditionnel dans le dispositif de formation professionnelle par la mise en place de curricula standard dans tous les corps de métiers couverts par l'apprentissage et par le développement d'un cadre de certification permettant à 300 000 jeunes présents dans le secteur informel de valider leurs compétences pratiques et d'obtenir des qualifications ;
- v. renforcer l'accès et le maintien des filles dans les filières industrielles ;
- vi. renforcer la qualification des formateurs et mettre en place un dispositif d'assurance qualité de la formation technique et professionnelle impliquant les chambres de métiers et les organisations professionnelles des entreprises ;
- vii. appuyer l'insertion des formés dans la vie économique ;
- viii. mettre en place une politique hardie d'équipement de surveillance et de maintenance dans les centres de formation professionnelle ;
- ix. Impliquer davantage les acteurs du secteur privé dans le pilotage et la gestion du système de FPT par la mise en place de CA et de CE au niveau des établissements ?

4.2 Les dispositifs de formation en projet ou en cours de réalisation pour former les jeunes aux métiers et emplois requis par les secteurs stratégiques ou porteurs ?

Au titre de ces dispositifs, on peut citer :

1. La conduite d'études sectorielles pour une identification des secteurs stratégiques ou porteurs selon la localité ;
2. La mise en place de cellules d'appui à l'insertion (CAI) au sein des structures pour l'organisation de l'accompagnement des formés dans leur parcours d'insertion et la gestion de base de données sur l'insertion des formés. Les CAI ont également pour mission de gérer le partenariat ainsi que la prospection et la veille sectorielle
3. Le développement de nouvelles filières de formation dans les secteurs identifiés comme stratégiques et porteurs d'emploi (ex : agriculture, mines, tourisme, BTP, etc)
4. L'adaptation des filières de formation développées en fonction du contexte socio- économique local ;
5. La formation de méthodologues en APC et la formation de formateurs à la mise en œuvre des curricula des apprenants de la FPT ;
6. L'introduction dans tous les curricula des apprenants de la FPT de modules de recherche d'emploi et de modules de création et de gestion d'entreprises ;

Pour prendre en charge au mieux, les formations requises pour un accès aux emplois identifiés dans les secteurs stratégiques ou porteurs, de nouveaux types de dispositifs de formation ont été mis en place. Il s'agit essentiellement :

1. des centres sectoriels gérés suivant un partenariat public privé et dont les contenus des formations sont précisés par les branches professionnelles (BTP, Agroalimentaire, Métiers portuaires, Machinismes agricoles, etc) ;
2. des unités mobiles de formation qui sont modulables selon les besoins de formation et qui permettent de rapprocher la demande et l'offre de formation par des formations sur site ;
3. le développement de clusters avec la mise en application de chaînes de valeurs pour concentrer et organiser au mieux l'offre de formation dans un espace commun. Le cluster ou réseau sectoriel de formation est composé de plusieurs établissements administrés par un seul conseil d'administration présidé par le secteur privé ;
4. la création de lycées professionnels qui vont développer une offre de formation professionnelle sur différentes chaînes de valeurs dans des métiers adaptés aux réalités économiques locales. Ces lycées seront des instruments de développement local centrés autour de pôles économiques retenus par le Gouvernement et en appui à la stratégie d'émergence du pays portée par le Programme Sénégal Emergent (PSE).

4.3 Les mesures prises pour renforcer les compétences des entrepreneurs et maîtres d'apprentissage du secteur informel afin de les aider à mieux former les jeunes dont ils à la charge

Plusieurs mesures ont été prises dans le cadre du renforcement des compétences des entrepreneurs et maîtres d'apprentissage du secteur informel. Il s'agit entre autre de :

1. la mise en place d'organes de pilotage de la formation par apprentissage au niveau déconcentré ;
2. le renforcement des compétences techniques et pédagogiques des maîtres d'apprentissage pour une amélioration la qualité des productions et de la formation des apprentis;
3. le renforcement technique des ateliers-écoles en équipement de base complémentaire ;
4. la formation en développement de la culture d'entreprise;
5. la formation en technique de recherche d'idée d'entreprise ;
6. la formation en technique de création d'entreprise ;
7. la formation puis le perfectionnement des jeunes entrepreneurs en méthodologie de gestion d'entreprise ;
8. le suivi du développement des entreprises créées par les jeunes formés qui ont bénéficié de financement, avec l'appui de professionnels cooptés par les chambres de métiers (renforcement des compétences techniques, ouverture

vers des marchés, implication dans les activités des chambres de métiers, etc...);

4.4 Les partenariats existants ou projetés permettant de mieux associer les acteurs économiques et professionnels à la conception, mise en œuvre et réalisation de parcours de formation ciblés sur les compétences requises par le monde du travail

Les partenariats déjà établis portent sur :

1. La mise en place d'un cadre partenarial formalisé avec le monde économique pour un pilotage approprié et une gestion adaptée de la formation professionnelle et technique. La mise en place de la Commission Nationale de Concertation de la FPT (CNCFPPT), cadre national d'échanges et de partage, traduit la volonté des autorités d'impliquer activement les partenaires de tous ordres dans le processus de prise de décision. Cette préoccupation est sous-tendue par l'importance accordée à la participation du secteur productif, quant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique du secteur. Cet organe de la FPT, est en lien avec le Conseil National Supérieur de l'Éducation et de la Formation (CONSEF) mis en place dans le cadre du PDEF aujourd'hui devenu PAQUET.
2. le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des organes tripartites de concertation dans lesquelles le monde du travail est fortement impliqué. Il s'agit de la :
 - Commission nationale de Concertation sur la formation professionnelle et Technique (CNCFPPT)
 - Commission partenariale des Programmes (CPP)
 - Commission Partenariale de Certification (CPC)
3. La mise en place de structures de formation formelle pilotées et gérées selon un partenariat public privé (centres sectoriels) avec une implication effective des branches professionnelles de l'agroalimentaire, des BTP et des activités portuaires, chacune délégitaire de gestion d'un dispositif autonome de formation professionnelle dans le secteur ;
4. La mise en place de conseil d'administration et de conseil d'établissement dans lesquels sont impliqués des partenaires du monde professionnel. Ces instances sont présidées par le secteur privé pour renforcer l'autonomie des établissements ;
5. L'élaboration de curricula avec l'appui des professionnels dans la définition des compétences attendues à l'entrée dans le secteur productif, selon l'Approche Par Compétences (APC) ;
6. L'implication des professionnels dans la formation des jeunes apprenants à travers l'apprentissage dual et la formation en alternance ;

7. L'implication des professionnels dans le processus de certification des compétences acquises par les apprenants notamment dans la mise en œuvre expérimentale de la VAE dans l'apprentissage rénové ;
8. le développement de partenariats féconds entre les établissements et les entreprises à travers l'établissement de projet d'établissement ;

4.5 Comment définirez-vous le changement de paradigme à effectuer dans votre pays pour mettre l'accès à l'emploi au cœur des priorités des systèmes d'éducation et de formation ?

Pour contribuer à faciliter l'accès à l'emploi, un certains nombres de mesures ont été prises dont:

1. l'élaboration de nouveaux curricula dans les secteurs porteurs d'emploi ;
2. la révision des curricula par :
 - ✓ la mise à contribution du capital d'acteurs formés à l'APC (méthodologues, concepteurs de programmes et formateurs de formateurs) du système pour l'écriture et la révision des curricula de la formation professionnelle (formelle et apprentissage) et de l'enseignement technique selon l'APC ;
 - ✓ la formation de tous les acteurs concernés en APC.
3. L'introduction systématique de modules de techniques de recherche d'emploi et d'entrepreneuriat dans l'ensemble des curricula;
4. L'accompagnement des apprenants dans la définition de leur parcours d'insertion ainsi que le suivi post formation. Cette tâche est dévolue aux cellules d'appui à l'insertion mises en place dans les structures de formation;

4.6 Quelles autres mesures à développer ?

Au niveau institutionnel, il est prévu la mise en place d'un nouveau service dédié qui aura en charge la gestion de l'orientation des nouveaux entrants dans le système de formation professionnelle. En outre le pilotage et la gestion du volet accompagnement à l'insertion des sortants lui seront confiés. Ce service aura des démembrements au niveau local pour une gestion de proximité.

V - LES MESURES EN PROJET OU EN COURS POUR FAVORISER LA CREATION D'EMPLOIS

5.1 quelles sont les mesures prises pour renforcer les compétences professionnelles des acteurs économiques afin de les aider à développer leurs activités et ainsi à créer davantage d'emplois ?

Pour faciliter le financement des porteurs de projets viables, le gouvernement mis en place de nouveaux instruments de financement et de promotion des investissements.

- ❖ **Le Fonds de Garantie des Investissement Prioritaires (FONGIP)** qui est un instrument d'aide à la relance de l'économie nationale et qui se présente comme un fonds de garantie dédié aux petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI), aux associations de jeunes et de femmes détenteurs de projets crédibles, le fonds prévoit de créer d'ici 2017 30.000 emplois avec une enveloppe de 50 milliards francs CFA.
- ❖ **Le Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS)** qui est outil innovant de promotion des investissements.

Le fonds est doté d'actifs de l'Etat, c'est-à-dire des biens qui peuvent être des participations dans des entreprises comme la SONATEL et d'autres actions que l'Etat détient dans d'autres sociétés. Les ressources seront allouées aux projets les plus rentables sur lesquels on peut tirer de la valeur ajoutée en termes de création d'emplois.

- ❖ **La Banque nationale de Développement Economique (BNDE)** qui a pour mission de satisfaire à la problématique de financement des Pme en apportant des solutions adaptées et durables à la problématique de financement des Pme, notamment leur création, leur restructuration, leur expansion qui constituent un levier essentiel de croissance économique, de lutte contre le chômage et de résorption de la pauvreté au Sénégal».

5.2 Quels sont les moyens incitatifs existants ou en projet pour encourager les entreprises à embaucher des jeunes, et si nécessaire, à les former ?

Pour promouvoir la création d'emplois, le gouvernement envisage de signer, avec le secteur privé, la troisième génération de la Convention nationale Etat/Employeurs pour l'emploi des jeunes (CNEE). Cet instrument a été signé pour la première fois au Sénégal en 1987, et a fait l'objet d'une révision en 2000 et en 2009 .Il s'agit d'un instrument de lutte contre le chômage des jeunes dont l'**objectif principal est le renforcement de l'employabilité des jeunes à la recherche de leur premier emploi aux fins de faciliter leur intégration dans le marché du travail**. La signature de la troisième génération va permettre de créer 39000 emplois

5.3 existe-t-il des investissements ciblés sur le développement de métiers et d'emplois dans des secteurs considérés comme stratégiques et si oui, quels sont les moyens déployés pour former les jeunes à ces métiers ?

Il s'agit des instruments d'investissements prévus dans le cadre du FONGIP, du FONSIS et de la BNDE .

5.4 existe t-il des appuis financiers ou humains afin d'aider les jeunes à créer leurs activités ou à renforcer celles qu'ils ont créées, et si oui, quelle est la nature de ces appuis ?

En partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD), le gouvernement a mis en place, entre autres, le Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Emploi des Jeunes et des Femmes(PAPEJF). Ce projet, d'un montant de 18,8 milliards de francs CFA, permettra de créer au moins 15 000 emplois durables et décents en milieu rural et périurbain, dont 60% de jeunes garçons et filles et 40% de femmes,. A terme, 156 fermes agricoles seront créées pour l'insertion des jeunes. Le choix de la chaîne des valeurs agricoles et des services permettra d'élargir les opportunités d'emploi et de création de revenus, dans les régions ciblées de Kaolack, Fatick, Thiès, de la Casamance naturelle (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou) et de la banlieue de Dakar par une meilleure valorisation des productions et potentiels spécifiques des zones retenues.

En outre, le projet permettra au Sénégal de se doter d'un système national sur le marché de l'emploi avec des statistiques en temps réel sur la demande et l'offre d'emploi. Ce qui facilitera la collecte et l'accès aux données sur le marché.

5.5 Existe t-il dans votre pays des pôles d'innovation ou d'expertise tels que des incubateurs d'entreprise pour jeunes et/ ou des centres de gestion et de coaching à destination des entreprises créées par des jeunes ou employant des jeunes?

L'Agence Nationale d'Insertion et le Développement Agricole (ANIDA) a été créée pour promouvoir le développement d'une agriculture moderne, diversifiée, basée sur la maîtrise de l'eau et pourvoyeuse d'emplois durables pour les jeunes.

Depuis sa création en Mai 2012, l'Agence a aménagé près de 23 fermes villageoises ayant permis la création de 2000 emplois jeunes.

En outre, dans le cadre de l'appui à apporter aux jeunes formés dans les structures de FPT, il est prévu de développer des projets de formation/ insertion dans le cadre d'un partenariat entre ces établissements et des entreprises privées. Ces projets formation insertion seront exécutés avec l'encadrement de l'ONFP (Office nationale de Formation professionnelle) et du FONDEF (Fonds de Développement de la Formation professionnelle) pour garantir leur durabilité. La fonction « transit » va également y être développée.

VI - LES CHANTIERS A HAUTE INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE QUI ONT ETE PREVUS POUR LES JEUNES.

Le Sénégal a aujourd'hui engagé plusieurs chantiers qui vont avoir un impact réel en termes de création d'emplois pour les jeunes.

- dans le cadre du projet de construction de la route Dinguiraye- Keur Ayip,(dans le nord du pays) financée par la Banque Africaine de Développement (BAD) , il est prévu le recrutement de **1000** jeunes pour la main d'œuvre non qualifiée, la construction d'infrastructures pour les jeunes dont les localités seront traversées par la route , et leur forte implication pour l'entretien de la route.

- Le ministère en charge des infrastructures va démarrer cette année un important programme de constructions de pistes de production rurales qui permettra aussi de favoriser la création de milliers d'emplois jeunes.
- Dans le Sud du pays, le Gouvernement a démarré la construction de la route nationale 6 sur financement du gouvernement américain. A ce niveau également, il est prévu le recrutement de milliers de jeunes.

VII - UNE EXPERIENCE PARTICULIEREMENT SIGNIFICATIVE D'INSERTION OU D'EMPLOIS DES JEUNES

7.1 Votre pays a décidé de mettre en place des moyens et /ou dispositifs ciblés sur l'insertion professionnelle, la professionnalisation en situation de travail ou encore la création d'activités ou d'emplois à destination des jeunes. Pourriez-vous présenter une expérience en cours qui vous paraît particulièrement efficace selon le processus de description et d'analyse suivant :

Pour faire face au chômage des jeunes, plusieurs mesures hardies sont actuellement prises par le gouvernement, en termes de projets et programmes. Les deux départements en charge de l'emploi et de la formation professionnelle sont les maîtres d'œuvre de ces projets.

A / Dans le domaine de l'emploi

Il s'agit essentiellement de **la Convention nationale Etat Employeurs pour l'emploi des jeunes (CNEE)**.

La CNEE a pour objectif principal de lutter contre le chômage des jeunes, en améliorant leur employabilité pour faciliter leur accès au marché du travail. Elle permet aux entreprises de bénéficier d'une main d'œuvre de qualité.

Signée en 1987, entre l'Etat, et des organisations patronales (CNP CNE), elle a fait l'objet d'une révision en 2000 et en 2009.

Description des programmes de la convention

Par rapport aux domaines et orientations définis, la Convention de 2000 a défini quatre (04) programmes que sont:

- le Programme de stage et d'apprentissage,
- le Programme "contrat de solidarité",
- le Programme "contrat d'essaimage",
- le Programme de "financement des ressources humaines des PME".

➤ **Le programme de stage et d'apprentissage** permet d'assurer une bonne adéquation formation emploi. Il permet à un jeune d'être placé dans une entreprise pendant une période de un an renouvelable une fois pour y suivre

un apprentissage pour ceux qui poursuivent des études, ou un stage pour ceux qui ont un diplôme La durée des contrats de stage varient de 06 mois à 2 ans, pour les contrats d'apprentissage la durée est de 4 ans au maximum

- **Le programme « contrat de solidarité »** qui est un dispositif qui permet à des jeunes diplômés de trouver un stage en tant qu'enseignant dans un établissement privé de formation.

Il comprend deux phases :

- **La phase théorique** : de deux mois assurée par les structures de formation du Ministère de l'Education que sont la Coordination de Formation Initiale et Continue de l'Elémentaire (CNFIC) et la Coordination de Formation Continue du Moyen-Secondaire (CNFC).

(Conseillers Pédagogiques Nationaux (CPN) et des Conseillers Pédagogiques Itinérants (CPI))

- **La phase pratique** : qui s'étend sur toute l'année scolaire et qui consiste à un encadrement des stagiaires dans les classes par des inspecteurs de l'enseignement au niveau élémentaire et des coordonnateurs pédagogiques itinérants pour le Moyen-Secondaire.

- **Le programme « contrat d'essaiage »** est un moyen qui permet aux travailleurs qualifiés aspirant à un emploi indépendant de créer ou de reprendre une entreprise par le biais d'une aide financière de l'Etat et/ou d'une entreprise. Le candidat à l'essaiage est parrainé par une entreprise qui se doit de l'appuyer et de développer une synergie entre l'entreprise nouvelle et l'entreprise parraine, notamment dans les cas de sous-traitance d'activités.

L'Etat prend en charge 50 % des allocations de stage et l'entreprise d'essaiage pourra, en outre, bénéficier des avantages du Programme financement des ressources humaines des PME.

- **Le programme de « financement des ressources humaines des PME »** a pour but de valoriser le potentiel de croissance ou de développement des micros, petites et moyennes entreprises en les aidant à avoir accès à des ressources humaines de qualité. Il concerne les diplômés de l'enseignement technique et les diplômés de l'enseignement supérieur ayant au moyen une licence.

Les parties prenantes :

Cette convention met en partenariat :

- L'Etat représenté par : le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère de la Fonction publique, le ministère de l'Emploi, et celui de l'Education nationale.

- Le secteur privé présenté par : la Confédération nationale du Patronat(CNP) et de la Confédération nationale des Employeurs du Sénégal (CNEES)

Après une évaluation en **2000 et en 2009**, une revue vient d'être finalisée et les conclusions feront l'objet d'un partage entre tous les acteurs avant leur transmission au Chef de l'Etat pour la signature d'une CNEE de troisième génération.

La nouvelle convention ambitionne de créer **39 000** emplois jeunes.

Bilan de la convention

A la fin 2013 et depuis sa signature en 2000, la Convention Nationale Etat-Employeurs privés (CNEE) c'est :

- 306 partenaires dont 214 entreprises et 92 établissements d'enseignement privé.
- 17 405 stagiaires dont 16 910 dans les entreprises et 495 dans les établissements d'enseignement privé;
- 14.000 emplois créés ;
- 5,7 milliards de francs CFA d'indemnités de stage versées par l'Etat dont 5,5 milliards pour les entreprises et 207 millions pour les établissements d'enseignement. Si l'on compte la contribution des entreprises (c'est dire presque autant que d'Etat), l'effort financier global se chiffre à environ 11,4 milliards de CFA.

Cela représente un effort significatif mais qui peut sembler insuffisant si l'on considère que ce chiffre s'entend depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention (2000) quand on sait qu'ailleurs en Afrique, des dispositifs de promotion de l'Emploi ont des budgets annuels de près de 30 milliards de FCA (Agence Nationale Tunisienne d'Insertion) et 16 milliards (Cameroun)².

B / Dans le domaine de la formation professionnelle

➤ Programme d'appui à l'insertion professionnelle des sortants des structures de FPT (2008 – 2012) :

- Nombre de sortants des établissements encadrés pour la recherche d'emplois salariés : **302**
- Nombre d'élèves ayant suivi une formation en technique de création d'entreprises et ayant bénéficié d'une mise en situation dans une entreprise (immersion entrepreneuriale) : **750**
- Nombre d'entreprises effectivement installées ayant bénéficié d'appui pour une amélioration des performances (formations techniques complémentaires et gestion managériale) **138**

L'évaluation de ce programme a permis de faire le constat de difficultés dans l'accompagnement et le suivi des jeunes entrepreneurs qui ont bénéficié de

financement. Cette mission était confiée à des enseignants formateurs qui n'en avaient pas les compétences requises.

Aussi, dans l'actuel programme 2012-2017, cette phase de suivi est confiée aux chambres de métiers. Des membres de ces organisations professionnelles ont bénéficié de formations en techniques de coaching pour mieux réussir leurs tâches. Les jeunes entrepreneurs encadrés par des membres des chambres des métiers deviennent titulaires de cartes professionnelles et ont également la possibilité de formaliser leurs activités et de bénéficier d'un accès plus ouvert à différents marchés de production.

Avec l'appui des autorités locales, il est prévu de procéder à la formalisation administrative et juridique des entreprises créées lors de cette deuxième phase du programme.

VIII - LES ATTENTES CONCERNANT UNE POSSIBLE COOPERATION ET MUTUALISATION INTER-PAYS.

L'Afrique vient d'achever l'une de ses meilleures décennies de croissance depuis les années 1960. Les perspectives de croissance restent encourageantes et devront être soutenues par la reprise économique. En même temps, beaucoup d'africains demeurent insatisfaits de ces progrès économiques. Selon les dernières données d'Afro-baromètre, 65% des personnes interrogées affirment que les conditions économiques de leurs pays sont identiques.

Aujourd'hui les défis qui se posent à nos Etats sont multiples et leur réalisation est aggravée par le risque posé à long terme par le changement climatique, les conflits armés, les inégalités sociales pesantes entre autres ;

Dans la riposte à ce fléau, il convient de bâtir des synergies entre les pays pour asseoir des réponses durables et efficaces. Il faut un véritable pacte africain de collaboration et de mutualisation des efforts pour l'éradication du chômage.

Il s'agira aussi de créer les synergies nécessaires à la résolution de la problématique adéquation formation/besoins du marché afin de renforcer l'employabilité des jeunes et multiplier ainsi leurs chances d'accéder à un emploi décent. C'est dans ce contexte, que le cadre PQIP/DCTP est une excellente initiative d'échanges de politiques d'emplois et de formation entre les pays entre les pays africains.

Il convient toutefois d'élargir ce cadre par une implication effective des jeunes à ces rencontres pour la prise en compte de leurs préoccupations aussi bien dans l'élaboration que dans l'exécution des politiques d'emplois et de formation les concernant.